

AI-LUXEMBOURG NEWS

LE MAGAZINE D'AMNESTY INTERNATIONAL LUXEMBOURG
N° 2/2018 | SEPTEMBRE



POLOGNE : BRAVER L'OFFENSIVE CROISSANTE CONTRE LA LIBERTÉ DE RÉUNION

ÉLECTIONS 2018 :
L'AGENDA DES
DROITS HUMAINS

UNE CAMPAGNE
POUR SAUVER MA
MEILLEURE AMIE

MOBILISEZ-VOUS :
ÉCRIRE DES LETTRES
CHANGE DES VIES

AMNESTY
INTERNATIONAL



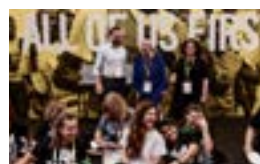
DANS CE NUMÉRO D'AIL NEWS



NOTRE ACTUALITÉ

Découvrez les dernières nouvelles sur les actions d'Amnesty International Luxembourg.

PAGES 3 - 4



GOUVERNANCE

La première Assemblée mondiale du mouvement était particulière pour plusieurs raisons.

PAGE 5



REFOULEMENT VERS L'AFGHANISTAN

Avec d'autres jeunes, Ingjerd veut protéger son amie afghane Taibeh Abbasi de l'expulsion.

PAGE 6



DROIT À MANIFESTER EN POLOGNE

Le droit à la liberté d'expression et de réunion est menacé mais les manifestations ne cessent pas.

PAGES 7 - 8



MOBILISEZ-VOUS

Comment peut-on s'engager pour les droits humains ? Nous avons des suggestions.

PAGES 9 - 11



ÉLECTIONS AU LUXEMBOURG

Avant les élections législatives, nous présentons nos recommandations aux partis politiques.

PAGES 12 - 13

Délai rédactionnel : 29/08/2018
Coordination : Anne PLOETZ
Contributions : Rosalía NÚÑEZ MENDEZ, David PEREIRA, Bram SCHIM VAN DER LOEFF, Barbora ČERNUŠÁKOVÁ et Lene CHRISTENSEN
Amnesty International Luxembourg
23, rue des Etats-Unis, L-1019 Luxembourg
Tél. : +352481687
Fax : +352483680
www.amnesty.lu
Compte : CCPL LU08 1111 0000 3333 0000
R.C.S. Luxembourg F545
Imprimé par Imprimerie Centrale.
Tous droits de reproduction réservés.
Entre 4 et 5 publications par an. ISSN : 2354-4708

REJOIGNEZ-NOUS AUSSI EN LIGNE !

Nous avons beaucoup plus d'informations pour vous : inscrivez-vous pour notre e-newsletter sur www.amnesty.lu/newsletter et cherchez *Amnesty Luxembourg* sur les réseaux sociaux !



Image de couverture et de page 2 : Grzegorz Żukowski



ÉDITO

Chères et chers membres, activistes, sympathisant-e-s, donateurs et donatrices,

Le nombre de personnes à avoir perdu la vie en tentant de traverser la mer méditerranéenne est révoltant et inacceptable. Pour les seuls mois de juin et juillet 2018 plus de 721 morts sont à déplorer, victimes de passeurs corrompus et du désintérêt de plus en plus de dirigeants de l'Union européenne ; ou pire, qui profitent des débats autour de la question migratoire pour flatter une partie de leur électorat et se placer sur l'échiquier politique. En attendant, des migrant-e-s continuent à mourir en mer. Nous ne devons pas nous habituer à cette actualité morbide !

Ailleurs, l'adoption de lois qui réduisent la liberté d'expression ou de réunion au sein de l'Europe crée des soupçons à l'encontre des organisations qui défendent les droits humains et menace clairement la société civile. Nos collègues en Hongrie et en Pologne sont soumis-es à une pression grandissante des autorités de leur pays et doivent régulièrement faire face à des menaces.

Heureusement, chaque jour, nous avons l'exemple de personnes qui nous apportent de l'espoir à travers leur engagement pour les droits humains, à l'instar de la société civile en Pologne et Hongrie. L'impressionnante campagne menée par des élèves norvégien-ne-s pour leur camarade afghane Taibeh Abbasi en est un bon exemple car elle a généré une grande solidarité bien au-delà des frontières du pays. Nous avons récemment ré-expérimenté ce que l'engagement indéfectible de nombreuses personnes peut apporter lorsque Taner Kiliç, l'ancien président d'Amnesty International Turquie, a finalement été libéré.

Cependant, si nous voulons nous attaquer aux enjeux actuels en matière de droits humains, il ne nous faut pas uniquement de la persévérance, mais nous devons continuer à faire évoluer notre travail. C'est ainsi que le militant chevronné Kumi Naidoo, au moment de prendre officiellement ses fonctions de secrétaire général d'Amnesty International, a déclaré : « Le mouvement de défense des droits humains doit être plus grand, plus audacieux et plus inclusif s'il veut répondre aux défis auxquels sont confrontés les gens aujourd'hui. »

C'est dans cette vision qu'Amnesty International Luxembourg continue d'œuvrer, tout en suivant l'évolution des résolutions sur les droits des personnes en situation de handicap et sur les banques et les armes, résolutions que notre section a réussi à faire adopter en août 2017.

Sans le soutien et l'engagement de chacun-e, Amnesty International Luxembourg n'aurait pas pu avoir le même impact sur le plan national et international. Nous continuerons à œuvrer à vos côtés avec beaucoup de force et d'énergie pour la défense des libertés fondamentales. Dans le contexte de notre désormais traditionnel « Festival des droits humains », nous célébrerons le 10 décembre 2018 le 70ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. A cette occasion tout le monde sera invité à allumer une bougie d'Amnesty International.

David PEREIRA, président d'Amnesty International Luxembourg, Bram SCHIM VAN DER LOEFF, vice-président

P. S. de la rédaction :

Le but de l'AIL Luxembourg News, c'est de vous présenter l'actualité de notre mouvement international ainsi que d'articles traitant des droits humains de la meilleure façon possible. Dans le souci d'améliorer notre publication et de la rendre toujours plus pertinente, nous menons actuellement une réflexion à laquelle nous souhaiterions vous inclure. Nous songeons, pour vous proposer encore plus de contenu, à publier les textes français et allemands sur une seule et même page ou l'un à la suite de l'autre pour les articles les plus longs, au lieu de faire deux versions comme c'est le cas actuellement. (Ceux et celles d'entre vous qui habitent à Luxembourg-ville connaissent probablement ce format grâce au City Magazine.)

Qu'en pensez-vous ? Vous pouvez nous envoyer votre avis, vos idées ou vos critiques à e-mail@amnesty.lu.



ENGAGEMENT SOUS L'ARC EN CIEL

L'homosexualité est illégale dans près de 80 pays. Dans certains, comme l'Iran, la Mauritanie ou le Yémen, elle est passible de la peine de mort. Dans d'autres, les personnes se voient privées de leur droit de réunion ou de manifestation en raison de leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Les personnes LGBTIQ (lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, intersexuées et queer) sont souvent menacées, discriminées et même agressées.

Afin de sensibiliser la population luxembourgeoise à cette réalité, Amnesty International

Luxembourg et le Centre d'Information Gay et Lesbien – CIGALE ont organisé une formation intitulée *La situation des personnes LGBTIQ au Luxembourg et ailleurs*. Ainsi, le 19 mai, dans le cadre de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie (IDAHOT), nous nous sommes donné rendez-vous aux Rotondes pour parcourir pendant une matinée intense les principaux concepts en matière d'orientations sexuelles et d'identités de genre. Nous nous sommes également plongé-e-s dans le travail d'Amnesty International dans ce domaine et avons examiné les façons d'agir au sein du mouvement pour œuvrer pour l'égalité des personnes LGBTIQ.

À la fin de l'atelier, un lâcher de ballons a eu lieu en solidarité avec toutes les personnes ayant

été empêchées d'organiser des actions lors de l'IDAHOT dans leur pays.

Dans l'objectif de poursuivre notre engagement pour la protection des droits des personnes LGBTIQ, nous avons également participé en juillet à la GayMat 2018, festival en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ, à Esch-sur-Alzette. À cette occasion, nous nous sommes mobilisé-e-s pour Vitalina Koval, jeune militante ukrainienne qui a été brutalement agressée lors de la Journée internationale des droits des femmes. Grâce à l'engagement de nos bénévoles, nous avons rassemblé plus de 200 signatures demandant justice pour Vitalina. Vous pouvez encore ajouter votre voix en signant la pétition en ligne : www.amnesty.lu/vitalina.

TEAM BRAVE À LA COUPE DU MONDE

A l'occasion de la Coupe du Monde 2018 en Russie, nous avons formé notre propre équipe : la Team BRAVE. Elle se compose de 11 militant-e-s russes qui mettent régulièrement leur vie en jeu pour défendre les droits humains.

Lors de cette campagne digitale, nous avons demandé aux résident-e-s luxembourgeois-e-s de devenir supporter-trice de notre équipe de défenseur-e-s en prenant un siège à côté d'eux dans notre stade numérique. Cette action était plus qu'un geste symbolique : chaque personne qui a ainsi obtenu un ticket pour soutenir la Team

BRAVE a signé la pétition pour trois de nos champion-ne-s des droits humains : Igor Nagavkin, Oyoub Titiev et Andreï Roudomakha.

Loin d'être des exceptions, leurs histoires s'inscrivent dans une pratique répandue et réfléchie de répression visant toute forme de contestation ou de dissidence. Le droit à la liberté de réunion est de plus en plus restreint et malheureusement, la Coupe du monde a servi de prétexte dans certains cas. De fait, depuis que la Russie a été choisie fin 2010 pour accueillir la Coupe du monde de football, on note un net déclin de la sécurité des défenseur-e-s des droits humains dans le pays : les bureaux et le personnel des ONG sont la cible d'agressions et font l'objet de toujours plus de restrictions quant à leurs activités.

SOLIDARITÉ AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE AU NIGER

En mai lors d'une conférence de presse conjointe avec le Cercle des ONG et SOS Faim, nous avons dénoncé la répression croissante contre la société civile au Niger.

Plusieurs vagues d'arrestations ont successivement ciblé des personnes protestant contre la nouvelle loi de finance 2018 qui prévoit des exonérations fiscales pour les multinationales, tout en instituant de nouvelles taxes sur des produits (biens et services) de première nécessité. Suite à deux manifestations interdites en mars et avril, 26 personnes ont été arrêtées, dont neuf leaders de

la société civile. Parmi elles, trois représentants de l'association Alternative Espaces Citoyens qui est partenaire de SOS Faim et cofinancée par la Coopération luxembourgeoise.

Les arrestations et interdictions répétitives de manifestations pacifiques, sur base du prétexte sécuritaire, révèlent la détermination des autorités nigériennes à museler les défenseur-e-s des droits humains. Déjà en 2017, plusieurs centaines de personnes ont été arrêtées et poursuivies arbitrairement pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression et d'association. Des journalistes ont été menacés et au moins 300 étudiant-e-s ont été arrêté-e-s lors d'une manifestation.

Amnesty International a publié le 19 avril 2018 une lettre ouverte conjointe avec d'autres organisations de la société civile pour demander aux représentant-e-s diplomatiques présentes au

Niger de condamner fermement la restriction de l'espace civique et d'agir pour la libération immédiate et inconditionnelle des personnes uniquement incarcérées en raison de manifestations pacifiques.

Au Luxembourg, nous nous étions mobilisé-e-s par le biais d'une pétition pour la libération des neuf leaders de la société civile. En juillet, une bonne nouvelle nous parvenait puisque par décision d'un tribunal de la capitale, Niamey, Ali Idrissa Nani, Nouhou Arzika et Moussa Tchangari ont été libérés et « seulement » condamnés à trois mois de prison avec sursis.

C'est un grand succès mais nous continuons à demander la libération de tous les militants. Vous pouvez signer la pétition en ligne : www.amnesty.lu/defenseurs-emprisonnes-niger.

NOTRE MOBILISATION POUR LES RÉFUGIÉ-E-S

La Journée mondiale des réfugiés, le 20 juin, est l'occasion de rendre hommage aux personnes qui ont dû fuir en laissant leur vie derrière elles et de saluer leur espoir et leur courage de reconstruire leur vie en sécurité. Il s'agit aussi d'une journée clé pour sensibiliser la population à cette thématique, qui constitue l'une des priorités de la section luxembourgeoise.

Ainsi, les activistes du groupe qui travaille sur les droits des réfugié-e-s ont participé lors de cette journée au débat « Quelles difficultés dans l'accès aux droits au Luxembourg ? » organisé par Passerell asbl. Celui-ci a mis en évidence les différents dysfonctionnements dans l'application du règlement Dublin III et des aspects problématiques au Luxembourg de l'usage d'examen médicaux par rapport à la présomption de minorité.

Ce débat a eu lieu dans le cadre de l'exposition « Frontières » organisée à la salle Hariko au mois de juin, qui cherchait à montrer à quel point les frontières se sont complexifiées et souligner leur influence dans les processus migratoires.

Le groupe d'activistes dédié à la thématique des réfugié-e-s a également mené un travail de fond dans le cadre de *Lëtzebuurger Flüchtlingsrot* (Collectif Réfugiés Luxembourg). Les activistes y représentent la position d'Amnesty International et, avec les autres associations membres de cette plateforme, veillent au respect des droits des personnes demandeuses et bénéficiaires de la protection internationale dans le contexte luxembourgeois.



TANER EST LIBRE

Le 15 août 2018, nous apprenions enfin cette bonne nouvelle que nous attendions depuis des mois : Taner Kılıç, président d'honneur d'Amnesty Turquie, a finalement été libéré au bout de 14 mois de détention arbitraire. Nous remercions du fond du cœur toutes les personnes qui se sont engagées pour sa libération !

Au Luxembourg, nous nous sommes mobilisé-e-s pour Taner grâce au soutien sans faille de

nos membres et activistes, comme par exemple le 6 juin, exactement un an après son incarcération, où nous avions organisé une action sur la Place Clairefontaine (voir photo ci-dessus). Dans un message vidéo, Taner exprime sa gratitude pour le soutien et rappelle qu'il y a encore beaucoup de personnes injustement emprisonnées dans son pays : « Je pense que la solidarité qui m'a été montrée ne concerne pas que moi. Elle mettra également en lumière la situation d'autres victimes de poursuites à caractère politique en Turquie. »



© Szymon Stępiak

UNE ASSEMBLÉE MONDIALE PARTICULIÈRE

Trois cents délégué-e-s des sections du monde entier, membres de comités nationaux et personnel du Secrétariat international se sont retrouvés à Varsovie du 6 au 8 juillet à l'occasion de la première Assemblée mondiale d'Amnesty International depuis le vote de la réforme de la gouvernance de notre mouvement lors du précédent Conseil international.

Suite à la réforme, la taille des délégations a été divisée par deux et, pour la première fois, a été appliquée la règle du « une entité, un vote » pour laquelle la section luxembourgeoise s'était engagée. Notre section était représentée par notre Président David Pereira, ainsi que par Gilles Vansteenkiste, trésorier, et par Rosalía Núñez Méndez, membre du staff en charge de



© Amnesty International

Le nouveau Secrétaire général Kumi Naidoo s'est présenté à l'Assemblée mondiale.

l'activisme.

Lors de cette Assemblée, plusieurs décisions ont été prises, notamment concernant la position d'Amnesty sur l'avortement ainsi que sur les modalités de contrôle par les États de la production, de la vente et de l'usage des stupéfiants.

Les délégué-e-s ont adopté par vote la révision de la position d'Amnesty International sur l'interruption volontaire de grossesse. Il y est demandé aux États de dépénaliser l'avortement là où il est encore considéré comme un crime mais aussi et surtout de garantir son accès de manière sûre et légale dans le respect total du droit des femmes à disposer de leur corps.

Cette position remplace celle adoptée en 2007, au terme de laquelle Amnesty International appelait à la dépénalisation de l'avortement et à l'accès à l'IVG dans un nombre limité de cas. Pour rappel, l'avortement pratiqué dans de mauvaises conditions sanitaires et avec des méthodes artisanales reste l'une des principales causes de mortalité maternelle dans le monde. On estime à 25 millions chaque année le nombre de ces avortements clandestins ou réalisés dans des conditions déplorables.

Les délégué-e-s ont pour la première fois adopté une position qui plaide pour une nouvelle approche par les États des problèmes posés par les stupéfiants, axée sur la santé et des droits des personnes en lieu et place des politiques actuelles de « la terre brûlée », qui privilégient une pénalisation sévère au détriment des droits humains.

Le mouvement avait au préalable réalisé des études dans plusieurs pays prohibant de manière plus ou moins radicale la consommation de stupéfiants du Brésil aux Philippines, en passant par les États-Unis. Toutes montrent le coût exorbitant en termes de droits humains de ces méthodes de contrôle des stupéfiants.

Suite aux positions adoptées lors de l'Assemblée, Amnesty International travaille maintenant à élaborer les lignes de conduite destinées à encadrer les actions de plaidoyer et de campagne sur ces questions ; ce qui va demander de nouvelles consultations, au sein et au-delà du mouvement, pour préciser les termes de nos positions.

À noter que cette assemblée aura été la dernière réunion mondiale du désormais ancien Secrétaire général, Salil Shetty, qui y a officiellement présenté son successeur, Kumi Naidoo. Originaire d'Afrique du Sud, Kumi Naidoo n'est pas un inconnu. Il a un long passé militant puisqu'il s'est engagé dès ses 15 ans contre le régime d'apartheid dans son pays ; et a notamment été directeur exécutif de Greenpeace International.

Sa vision pour Amnesty International est claire : Le mouvement doit être plus grand, plus audacieux et plus inclusif s'il veut répondre aux défis actuels. « Notre monde est confronté à des problèmes complexes qui ne peuvent être résolus que si l'on s'éloigne de la vision traditionnelle qui voudrait que les droits humains ne recouvrent que certaines formes d'injustices subies par des personnes, mais pas d'autres. Les schémas d'oppression qui nous entourent sont interconnectés », a-t-il déclaré.

Étant donné que l'assemblée a eu lieu en Pologne, la situation des droits humains dans ce pays a bien évidemment accompagné les réflexions stratégiques sur le danger que représentent le populisme et les attaques contre les droits fondamentaux. Une des militantes polonaises à la tête du mouvement en faveur du droit à l'accès à l'IVG a parlé aux délégué-e-s, Salil Shetty a pris la parole devant des milliers de personnes qui manifestaient en faveur de l'indépendance de la justice et Kumi Naidoo a rencontré la présidente de la Cour suprême polonaise.

« MA MEILLEURE AMIE RISQUE D'ÊTRE EXPULSÉE VERS L'AFGHANISTAN »

À tout moment, la meilleure amie d'Ingjerd, Taibeh Abbasi, 19 ans, pourrait être interpellée par la police norvégienne et expulsée vers l'Afghanistan. Ingjerd, 18 ans, explique pourquoi son gouvernement devrait garder Taibeh en sécurité...

« J'ai rencontré Taibeh il y a cinq ans. Nous devions travailler ensemble sur un exposé en sciences sociales, mais nous avons tant d'autres choses à nous dire ! Nous nous sommes tout de suite bien entendues. Notre amitié n'a cessé de grandir. Nous écoutons de la musique, cuisinons des petits plats, nous sommes toujours là l'une pour l'autre, surtout lorsqu'elle a dû aller au tribunal.

Je me souviens lorsque Taibeh m'a montré les lettres qu'elle et sa famille avaient reçues. Des termes complexes et difficiles à comprendre. À 14 ans, j'avais du mal à en saisir le sens, mais je savais que c'était grave. J'ai demandé de l'aide à mon professeur et il m'a répondu que Taibeh et sa famille risquaient d'être expulsés.

En tant que meilleure amie de Taibeh, c'est très dur de les voir traverser tout ça. C'est un long parcours et cette bataille a renforcé notre amitié. Taibeh est une personne très intelligente et très drôle. Nous partageons nos rêves et nos espoirs. Cela me brise le cœur de penser que les siens ne se réaliseront peut-être jamais.

Pourtant, notre amitié n'est pas la seule raison pour laquelle je souhaite que Taibeh reste en Norvège. Oui, c'est mon amie, elle est positive, drôle et a toujours le sourire, quelles que soient les difficultés. C'est aussi une citoyenne épatante, qui apporte beaucoup à la Norvège. Adolescente, nous avons lancé la campagne #AbbasiStays pour que Taibeh reste en sécurité. Non pas parce qu'on nous a dit de le faire, mais parce que c'était la chose juste. L'Afghanistan n'est pas un pays sûr,

tout le monde le sait, et Taibeh n'y a jamais mis les pieds. En organisant des manifestations et des concerts, nous nous sommes faits entendre. Des habitants de toute la ville de Trondheim se sont rassemblés pour soutenir notre campagne.

#AbbasiStays a même eu un écho international, des organisations comme Amnesty International relayant notre action. Pourtant, lorsque nous disons une chose, le gouvernement norvégien dit le contraire. Il affirme comprendre pourquoi nous voulons que Taibeh reste et objecte que c'est tout simplement impossible.

La Norvège a passé beaucoup de temps à intégrer Taibeh et sa famille au sein de la communauté – leur trouver un logement, s'assurer qu'ils aient accès à la santé et à l'éducation. Six ans plus tard, elle voudrait tout balayer ?

C'est une bataille de principe. Nous braquons les projecteurs sur la politique dysfonctionnelle et inhumaine de la Norvège. Nous avons soutenu Taibeh et sa famille tout au long de leur parcours, mais de nombreuses histoires comme la sienne ne sont pas médiatisées. Le gouvernement mène des actions tristes, frustrantes et décevantes. Nous avons dénoncé cette situation et nous avons agi, nous méritons une véritable réponse.

Si j'ignore ce que nous réserve l'avenir, je sais que j'ai beaucoup appris avec Taibeh. Nous échangeons sur nos opinions politiques, nos cultures et je connais désormais sa famille. Les opinions de Taibeh sont une source d'inspiration et elle m'apprend tant de choses. Elle se débrouille toujours pour faire ressortir le côté positif de n'importe quelle situation. Si un très mauvais jour se présente, démarrant par exemple avec une lettre expliquant qu'elle ne peut pas rester, alors nous préparons un gâteau ou sortons dîner, et nous retrouvons toujours le sourire – notre amitié est vraiment unique. »



© Amnesty International

NOMBRE RECORD DE VICTIMES CIVILES

D'après les chiffres publiés récemment par l'ONU, 1.692 personnes ont été tuées au cours des six premiers mois de l'année 2018 en Afghanistan – plus qu'à toute autre période comparable depuis que des statistiques ont commencé à être compilées il y a 10 ans. Au cours de la même période, on recense 3.430 blessés-e-s.

La communauté internationale ne peut pas abandonner les Afghan-ne-s qui ont fui le conflit et les violences, à un moment où le nombre de victimes civiles atteint des records. Il faut mettre un terme aux renvois forcés vers l'Afghanistan.

« Au regard du nombre de personnes qui continuent d'être tuées ou blessées en Afghanistan, il est impossible d'affirmer que le pays est suffisamment sûr pour procéder à des renvois », a déclaré Omar Waraich, directeur adjoint pour l'Asie du Sud à Amnesty International.

« Détournant froidement les yeux du bain de sang, les États qui avaient assuré au peuple afghan leur soutien mettent aujourd'hui leurs vies en péril, en violation flagrante du droit international. »

En Afghanistan, on dénombre depuis 2014 plus de 10.000 personnes tuées ou blessées par an. Il est fort à craindre que l'année 2018 ne se solde par le même bilan. En parallèle, les renvois forcés ont augmenté ces dernières années, des dizaines de milliers d'Afghan-ne-s sont renvoyé-e-s depuis l'Union européenne, la Turquie et d'autres pays.

La Turquie accueille la plus grande population de réfugié-e-s au monde mais depuis qu'elle a signé un accord avec l'UE afin d'empêcher les personnes en quête de sécurité de tenter de se rendre en Europe, les autorités turques ont expulsé sans vergogne des milliers d'Afghans. Il est désolant de voir que la Turquie en est réduite à se charger des basses besognes de l'UE, en jouant le rôle de garde-frontière qui loue ses services, refoulant implacablement ceux et celles qui ont entrepris des périple désespérés.



© Grzegorz Żukowski

POLOGNE : LES MANIFESTANT·E·S NE SERONT PAS RÉDUIT·E·S AU SILENCE

Par Barbora Černušáková et Lene Christensen

Lorsque Julia, 60 ans, a repris connaissance dans une rue du centre de Poznan en 2016, elle était allongée dans une flaque d'eau. Quelqu'un était assis sur elle et des gens autour criaient : « Laissez-la ! »

Quelques heures auparavant, elle avait quitté son travail pour rejoindre une manifestation contre une proposition d'interdiction presque totale de l'avortement en Pologne, la première à laquelle elle participait depuis les années 1980.

Sonnée, Julia n'avait aucune idée de ce qui l'avait heurtée à la tête mais elle avait été vite informée par trois jeunes femmes que ses agresseurs étaient deux policiers. Ses blessures ont occasionné un arrêt maladie de quatre jours.

Julia a déposé une plainte contre la police mais le parquet du district de Poznan a classé l'affaire sans suite en invoquant un manque de preuves. Personne n'a encore été amené à rendre des comptes pour les violences commises à son encontre.

Presque toutes les semaines depuis deux ans, des personnes comme Julia descendent dans les rues de différentes villes de Pologne pour manifester. Elles protestent contre les tentatives du gouvernement qui visent à restreindre certains

droits humains (notamment ceux des femmes), contre la montée du nationalisme et de la xénophobie, ou encore contre les menaces pesant sur l'environnement.

Bien qu'elle ait été assommée, Julia reste déterminée à faire connaître au monde le traitement réservé aux manifestant·e·s par la police.

Malheureusement, son cas n'est pas unique. Le harcèlement des manifestants et le recours excessif à la force par la police lors des manifestations constituent la dure réalité en Pologne aujourd'hui.

Le nouveau rapport d'Amnesty International, intitulé *The Power of "the street": Protecting the right to peaceful protest in Poland*, expose les stratégies répressives employées par les autorités pour réduire au silence les personnes qui ne sont pas d'accord avec elles.

Les personnes qui participent à des manifestations pour exprimer leur désaccord avec certaines actions du gouvernement actuel sont fréquemment menacées de détention et de poursuites, voire soumises à des violences aux mains de policiers ou d'autres membres des forces de sécurité.

Il est surprenant de constater à quel point la population s'est habituée à ces violations

commises par les autorités. « Je ne compte même pas le nombre d'enquêtes que la police a ouvertes à mon encontre » est une phrase que nous avons entendue à plusieurs reprises dans la bouche des manifestant·e·s interrogés pour les besoins du rapport.

Le grand nombre de victimes que les manifestant·e·s doivent dénombrer dans leurs rangs est la triste conséquence de ce qui se passe aujourd'hui dans le pays, qui glisse vers un État où des personnes sont punies pour avoir exprimé leurs opinions et où il devient de plus en plus difficile – et dangereux – de s'opposer publiquement aux autorités.

Tandis que celles-ci limitent, tant dans la législation que dans la pratique, le droit des citoyens de manifester librement et pacifiquement pour exprimer leurs opinions, le gouvernement prend dans le même temps des mesures pour réduire l'indépendance des institutions judiciaires en Pologne.

Depuis 2016, le Parlement a adopté des dispositions qui permettent au gouvernement d'exercer une mainmise sur les tribunaux et les juges.

Relisez cette phrase, elle fait froid dans le dos, n'est-ce pas ? L'indépendance de la justice est une garantie essentielle contre les abus commis par

les détenteurs du pouvoir. Elle constitue souvent le dernier filet de sécurité pour nous protéger si le gouvernement veut nous punir d'être descendus dans la rue pour lui faire connaître nos opinions.

Si les tribunaux servent uniquement à valider les actions des autorités, les habitants de la Pologne risquent de perdre leur droit à l'équité des procédures judiciaires.

L'indépendance de la justice est l'une des composantes fondamentales d'une société où les droits humains sont respectés, et où les personnes qui commettent des atteintes à ces droits sont amenées à rendre des comptes et traduites en justice. Une fois anéantie, l'indépendance de la justice est difficile à rétablir.

La Pologne est vraiment sur une pente savonneuse en bas de laquelle vivent des personnes privées de leurs droits. C'est non seulement une mauvaise nouvelle pour les Polonais·e·s, mais aussi pour nous tous. La Pologne n'est pas un pays coupé du monde ; c'est un grand État membre de l'Union européenne. Les autorités sont en train de créer un précédent dangereux pour tous ceux qui seraient tentés d'exercer le pouvoir sans surveillance.

Malgré la pression qui pèse sur eux, les juges polonais·e·s ont jusqu'à présent fait respecter le

droit de manifester, en prononçant des non-lieux dans des centaines d'affaires visant des personnes qui sont descendues sans violence dans la rue.

Le juge Igor Tuleya fait partie des magistrats qui ont participé aux manifestations contre les tentatives du gouvernement visant à prendre le contrôle des tribunaux. Lorsque nous lui avons parlé, il a appelé les gens à faire de même – tant qu'ils le peuvent. « Si les Polonais eux-mêmes n'empêchent pas ces "réformes", l'indépendance de la justice n'existera plus », a-t-il déclaré.

Défendre ce qu'ils estiment juste est une tradition que les Polonais·e· affichent fièrement. Depuis des décennies, le paysage politique et social de la Pologne a été façonné par une série de débats publics et de manifestations en faveur des libertés et de la justice.

Le peuple polonais connaît le pouvoir des manifestations pacifiques. Il sait que participer à des rassemblements pacifiques est un moyen déterminant de contester les politiques et les pratiques d'un gouvernement, et de montrer aux détenteur·trices du pouvoir de quel type de société il veut faire partie.

Il n'est pas trop tard pour freiner cette évolution. Il est essentiel de résister aux manœuvres du gouvernement polonais visant à

démanteler des droits que nous pourrions tenir pour acquis, comme celui de protester et le droit à l'équité des procès.

Il y a encore de l'espoir. Il existe toujours un mouvement dynamique de défense des droits humains qui aspire à une société où l'on peut dire ce que l'on pense librement, émettre des critiques et manifester pacifiquement contre ce que l'on estime injuste. Une telle société est un meilleur endroit pour vivre ; nous le savons.

Et des milliers de personnes déterminées à lutter pour une Pologne meilleure et plus juste le savent aussi.

Vous trouverez le rapport *The Power of "the street": Protecting the right to peaceful protest in Poland* ici : www.amnesty.lu/uploads/media/Poland_report.pdf.

Photos : Les 19, 20 et 27 juillet 2018, à Varsovie, devant le Parlement, les gens ont protesté contre les nouvelles lois portant atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire. Cette fois-ci, le parti au pouvoir a imposé dans un délai record des règlements lui permettant de nommer des juges de la Cour suprême sans attendre l'appel.



© Grzegorz Żukowski

CHAQUE LETTRE COMPTE

Depuis 50 ans, les militant-e-s d'Amnesty International écrivent des lettres en soutien aux victimes de violations des droits humains. Des milliers de vies ont déjà pu être sauvées. Vous aussi prenez votre plume ou votre clavier ! Sur cette page, nous vous présentons deux personnes qui ont besoin de votre support – écrivez une lettre ou utilisez le modèle. Nous vous prions, dans leur intérêt, de choisir des formulations polies aux autorités indiquées en bas. Encore mieux, faites-nous part de vos messages (par e-mail à activisme@amnesty.lu) !



BURUNDI ESDRAS NDIKUMANA

En 2015, le journaliste burundais de renom Esdras Ndikumana a été arrêté par des agents du Service national de renseignement et dit avoir été torturé pendant environ deux heures durant sa détention :

« J'étais en train de prendre des photos et d'interroger des personnes sur le lieu de l'attaque, quand j'ai été tout à coup arrêté par des membres du SNR, qui m'ont roué de coups. Ils m'ont conduit à la Documentation [siège du SNR au centre-ville de Bujumbura], où se trouvaient six ou sept personnes qui avaient aussi été arrêtées. J'ai de nouveau été longuement frappé. Ils se sont servis de leurs matraques et de barres d'armature [utilisées dans la construction] et m'ont donné des coups de pied. Ils m'ont frappé partout. J'ai un doigt cassé et mes plantes de pied sont très douloureuses. Quelqu'un m'a dit que j'avais eu de la chance, qu'ils auraient pu me tuer. »

Modèle de lettre :

Monsieur le Procureur général,

Esdras Ndikumana est un journaliste burundais de renom. Il a été arrêté par des agents du Service national de renseignement (SNR) le 2 août 2015, alors qu'il prenait des photos sur les lieux de l'attaque qui a causé la mort du général Adolphe Nshimirimana. Il dit avoir été torturé pendant environ deux heures durant sa détention au siège du SNR, à Bujumbura.

Craignant pour sa vie et la sécurité de sa famille, Esdras Ndikumana a depuis fui le Burundi. Le 13 août 2015, le président Pierre Nkurunziza s'est engagé à ouvrir une enquête sur les allégations d'Esdras Ndikumana, qui affirme avoir été torturé pendant sa détention, et à poursuivre et sanctionner les auteurs de ces actes, conformément à la loi. Ces enquêtes n'ont cependant toujours pas abouti.

Je suis très préoccupé-e par cette situation et je vous appelle, Monsieur le Procureur général, à veiller à ce qu'une enquête indépendante et approfondie soit ouverte dans les meilleurs délais sur les allégations de torture d'Esdras Ndikumana et à ce que tous les responsables présumés soient traduits en justice dans le cadre de procès équitables devant des tribunaux civils de droit commun.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur général, à l'expression de ma haute considération.

Adresse : Procureur général Sylvestre Nyandwi, Parquet General de la République, BP 105, Bujumbura, Burundi | **Copie:** Ambassade de la République du Burundi, Square Marie-Louise 46, 1000 Bruxelles, Belgique

ÉTATS-UNIS ALEJANDRA

Alejandra, une femme transgenre du Salvador, risque d'être expulsée des États-Unis où elle a demandé l'asile après avoir subi une attaque et une agression sexuelle aux mains de membres d'une organisation criminelle transnationale et de l'armée salvadorienne en raison de son identité transgenre.

Le 15 juin également, le Service de contrôle de l'immigration et des douanes a rejeté la nouvelle demande de libération conditionnelle pour raisons humanitaires d'Alejandra, en dépit de la détérioration de son état de santé et du fait qu'elle ait besoin de soins adaptés de toute urgence.



Modèle de lettre :

Monsieur,

Alejandra (n° de dossier d'immigration américain : A# 216-269-450) est une femme transgenre de 43 ans originaire du Salvador. Esthéticienne et militante des droits humains dans son pays, elle a fini par le fuir après avoir subi une attaque et une agression sexuelle aux mains de membres d'une organisation criminelle transnationale et de l'armée salvadorienne en raison de son identité transgenre. Déjà attaquée, et notamment rouée de coups, à plusieurs reprises entre 2013 et 2016 par des membres d'organisations criminelles, elle en a gardé des cicatrices sur le cuir chevelu, le visage et une jambe.

En avril 2018, Alejandra a été entendue par un tribunal chargé des affaires d'immigration, pour présenter les motivations de sa demande d'asile et de sa demande de libération conditionnelle, qui avait été rejetée par le Service de contrôle de l'immigration et des douanes (ICE) sans qu'une justification détaillée soit fournie à son avocat. Pourtant, elle ne présente aucun risque de fuite dans l'attente de la décision d'un juge de l'immigration sur sa demande d'asile, étant donné qu'elle logerait chez sa nièce transgenre qui a déjà obtenu l'asile et s'est installée aux États-Unis.

Je suis très préoccupé-e par cette situation et je vous appelle, Monsieur, à

- libérer immédiatement Alejandra pour raisons humanitaires dans l'attente de la décision concernant sa demande d'asile, y compris pendant la procédure d'appel le cas échéant ;
- améliorer les soins médicaux fournis au centre de détention de Cibola, géré par une entreprise privée pour le compte de l'ICE, surtout pour les personnes ayant besoin d'une assistance médicale d'urgence ;

• veiller à ce que les demandeurs-euses d'asile ne soient détenu-e-s qu'en dernier recours et lorsque cela est nécessaire et proportionné dans leur cas précis, en accordant une libération pour raisons humanitaires à tous les demandeurs-euses d'asile lorsque cela est possible, en particulier s'il s'agit de personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres ou intersexuées (LGBTI) ou s'ils ont besoin d'une assistance médicale d'urgence.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma haute considération.

Adresse : Mr. Joe Renteria ICE-ERO, El Paso Field Office, 11541 Montana Ave Suite E El Paso, TX, 79936, États-Unis | **Copie:** Ambassade des États-Unis d'Amérique, Sulgeneckstrasse 19, Case postale, 3001 Berne

TCHAD MAHADINE

Un tribunal de la capitale tchadienne N'Djamena a ordonné le 5 avril la libération de Tadjadine Mahamat Babouri, plus connu sous le nom de Mahadine, celui-ci a été détenu pendant plus de 18 mois pour simplement avoir diffusé sur Facebook des vidéos dénonçant la mauvaise gestion des fonds publics. Il encourait une peine pouvant aller jusqu'à la réclusion à perpétuité. Plus d'un demi-million de personnes ont signé des lettres et des pétitions réclamant sa libération.



CAMBODGE TEP VANNY



Après plus de deux ans passés injustement derrière les barreaux en raison de son militantisme pacifique, savoir que Tep Vanny a enfin pu retrouver sa famille en août est une source de réjouissance. Elle a subi une longue liste d'injustices, notamment des chefs d'accusations sans fondement, à caractère politique, lors de procès iniques. Cette militante courageuse n'aurait jamais dû être emprisonnée.

ISRAËL/TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS AHED TAMIMI

Fin juillet, la militante mineure Ahed Tamimi a été libérée 21 jours avant la fin de sa peine de huit mois d'emprisonnement infligée par un tribunal militaire en Cisjordanie, pour avoir bouclé, giflé et donné des coups de pied à deux soldats lourdement armés et portant un équipement de protection. Sa libération est une bonne nouvelle, mais elle rappelle que les autorités israéliennes continuent de bafouer les droits humains des jeunes palestiniens-ne-s.

CHINE LIU XIA



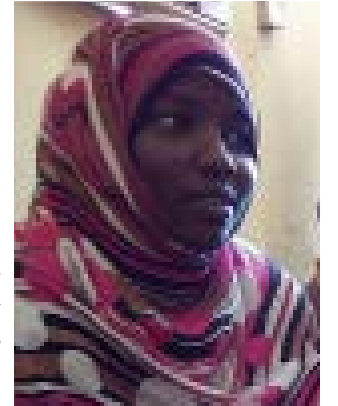
Liu Xia, artiste chinoise et veuve du prix Nobel de la paix Liu Xiaobo a été autorisée à partir en Allemagne où elle est arrivée le 11 juillet. Pourtant, après huit ans de résidence surveillée illégale, sa santé est très préoccupante. Il est temps que cesse également le harcèlement dont est victime la famille de Liu Xia restée en Chine. Il serait honteux que les autorités chinoises se servent des proches de Liu Xia pour faire pression sur elle.

GRÂCE À VOUS

Que ce soit par texto, e-mail, lettre ou avec une signature sur une pétition : dans le monde entier des milliers de personnes participent aux actions d'Amnesty International pour demander la libération des militant-e-s pacifiques, l'arrêt de la torture, un procès équitable ou pour exiger le respect des droits humains. Les exemples de cette page montrent que la mobilisation de nous tou-te-s peut changer des vies. Merci beaucoup pour votre soutien !

SOUDAN NOURA HUSSEIN

En juin, la condamnation à mort de Noura Hussein a été annulée. Cette jeune soudanaise, forcée de se marier à l'âge de 16 ans, avait tué son mari en état de légitime défense alors que, aidé par deux cousins, il tentait de la violer pour la seconde fois. Cependant, elle est condamnée à purger une peine de cinq ans de prison et à verser 337 500 livres soudanaises (environ 18 500 dollars américains) au titre de la diya (le « prix du sang »).



MALAISIE ZUNAR



Les autorités malaisiennes ont abandonné toutes les accusations de sédition retenues contre le caricaturiste politique Zulkiflee Anwar « Zunar » Ulhaque, pour lequel nous nous sommes mobilisé-e-s au cours de ces trois dernières années. Il avait été inculpé en 2015 pour avoir insulté la justice malaisienne dans ses tweets, après l'emprisonnement de l'ancien dirigeant de l'opposition et prisonnier d'opinion Anwar Ibrahim, libéré en mai 2018. Le 30 juillet 2018, le législateur R. Sivarasa et l'avocat pénaliste N. Surendran ont été acquittés des mêmes accusations.

MAURITANIE MOUSSA BIRAM & ABDALLAHI MATTALAH

Après 743 jours de prison dont plus d'un an dans le désert du Sahara, à plus de 1 200 km de leurs proches, Moussa Biram et Abdallahi Mattalah ont été libérés. Ils appartiennent tous deux à l'organisation anti-esclavagiste Initiative de Résurgence du Mouvement Abolitionniste qui lutte de façon pacifique pour promouvoir l'égalité parmi les communautés culturelles et dénoncer le système esclavagiste qui perdure en Mauritanie. Après leur libération, les deux militants ont remercié les membres d'Amnesty International. « Votre soutien m'a fait sentir que nous ne sommes pas seuls dans notre lutte pour la justice en Mauritanie », a déclaré Abdallahi Mattalah.

ÉCRIVEZ POUR LES DROITS HUMAINS

Contribuez avec vos messages à la protection des droits humains ! À l'occasion de la campagne de fin d'année d'Amnesty International Luxembourg, qui marque chaque année l'un des temps forts de la section, nous voulons vous inviter à participer activement à notre marathon de lettres « Écrire pour les droits ».

Chaque année, des millions de personnes partout dans le monde écrivent des lettres pour des personnes dont la vie et les libertés sont en danger. Ces actions changent des vies, comme celle de Mahadine, cybermilitant du Tchad injustement emprisonné et finalement libéré grâce à l'action d'Amnesty, pour lequel le Luxembourg s'était mobilisé en décembre dernier.

L'édition 2017 d'Écrire pour les droits a été très fructueuse : plus de 15 événements ont été organisés par des activistes au Grand-Duché. Grâce à cette énorme mobilisation, plus de 5.400 lettres aux autorités, cartes de solidarité et signa-

tures ont été collectées !

Pour 2018, notre mouvement a choisi les histoires de femmes courageuses qui mettent leur propre vie en danger pour défendre les droits des autres. Aucune connaissance préalable n'est nécessaire pour agir pour elles : nous vous donnerons toutes les informations et vous aiderons à organiser votre action.

À cette fin, nous vous invitons aux réunions que nous avons prévues pour les personnes intéressées, le 11 octobre à 18h30 et le 13 octobre à 16h dans nos locaux (23, rue des États-Unis à Luxembourg-Ville).

Écrire, ça marche. Rejoignez-nous cette année !

La section se prépare également à une nouvelle édition du Festival des droits humains, qui se déroulera cette année en partie en dehors de la ville de Luxembourg. Conformément à la tradition, le festival se clôturera avec la marche aux flambeaux du 10 décembre, Journée internationale des droits de l'homme, qui marque cette année le 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

DEVENEZ ACTIVISTE

Les droits des femmes vous tiennent à cœur ? Vous voulez vous engager pour leur respect sur le plan national comme international ? Vous avez envie de le faire aux côtés d'Amnesty International Luxembourg ?

Si oui, nous vous invitons à une rencontre conviviale le vendredi 5 octobre à 18h30, dans nos locaux (23, rue des États-Unis à Luxembourg-Ville).

Nous vous présenterons le travail déjà mené par la section dans ce domaine ainsi que les principaux défis en matière de respect des droits des femmes dans le monde et vous fournirons les outils pour œuvrer pour leur protection.

Pour obtenir plus d'informations ou directement vous inscrire, envoyez un e-mail à activisme@amnesty.lu.



NOTRE AGENDA POUR LES ÉLECTIONS À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

À l'occasion des élections législatives luxembourgeoises de 2018, Amnesty International Luxembourg a partagé ses recommandations en termes de droits humains avec les candidat-e-s à la Chambre des députés ainsi que les électeurs et électrices.

Notre Agenda des droits humains, développé en collaboration avec des activistes, propose des solutions aux défis actuels qui menacent les libertés et droits fondamentaux au Luxembourg et ailleurs. Nous nous sommes concentré-e-s sur quatre sujets clés : la protection des défenseur-e-s des droits humains, la responsabilité des entreprises et des banques en matière de droits humains, les droits des réfugié-e-s et la prévention des violences contre les femmes. Il s'agit d'un programme à long terme dont nous souhaitons assurer le suivi dans les années à venir, avec le nouveau gouvernement et la Chambre des députés. Vous trouverez ci-dessous une version raccourcie de l'Agenda :

PROMOUVOIR UNE PROTECTION EFFECTIVE DES DÉFENSEUR-E-S DES DROITS HUMAINS DANS LE MONDE

Partout dans le monde, les défenseur-e-s des droits humains (DDH) sont de plus en plus souvent confronté-e-s à une violente répression. Ce phénomène est une conséquence de la réduction de l'espace civique et s'accompagne le plus

souvent de campagnes de diffamation et de harcèlement, quand ils ne sont pas victimes d'arrestation arbitraire, d'emprisonnement, de torture, voire d'exécution extrajudiciaire. Les DDH sont pourtant des membres de la société civile : ce sont des étudiant-e-s, des responsables locaux, des journalistes, des paysan-ne-s, des avocats, des victimes de violations des droits humains, des proches de victimes, des enseignant-e-s, des syndicalistes, et bien d'autres encore. Sans leur courage, notre monde serait moins juste, moins équitable, moins égalitaire.

Chaque État se devant de veiller à ce que les DDH aient accès à une protection efficace contre toute menace ou attaque auxquelles ils/elles s'exposent à travers leur travail de défense des droits humains, nous appelons le futur gouvernement luxembourgeois à :

- Reconnaître explicitement la légitimité des DDH et soutenir publiquement leur travail en saluant leur contribution à l'avancement des droits humains, y compris lors de déplacements diplomatiques.
- Adopter et mettre en œuvre une législation permettant de reconnaître et de protéger efficacement tous les DDH, y compris les lanceurs et lanceuses d'alerte et les journalistes qui exposent des affaires de corruption.
- Appliquer les recommandations et utiliser les outils promus par les Nations unies en participant

aux projets travaillant sur la protection des DDH.

GARANTIR LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES ET DES BANQUES DOMICILIÉES ET BASÉES AU LUXEMBOURG EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

La mondialisation présente de nouveaux défis complexes pour la protection des droits humains. Les acteurs économiques, notamment les entreprises opérant au-delà des frontières nationales, ont acquis un pouvoir et une influence sans précédent dans le monde entier. Amnesty International a mis en évidence de nombreux cas où des entreprises et des banques tirent parti d'une réglementation nationale peu stricte et mal appliquée, au détriment de la population et de la collectivité. Il existe peu de mécanismes efficaces, aussi bien au niveau national qu'à l'échelle internationale, permettant d'empêcher ces acteurs de commettre des atteintes aux droits humains ou de les obliger à rendre des comptes. Nous demandons ainsi au futur gouvernement luxembourgeois de :

- Contribuer activement à la lutte contre l'utilisation criminelle de certaines armes en interdisant de façon stricte toute activité financière liée à des armes illégales ou destinées à un usage illégal.
- Veiller à une application effective du Plan d'action national (PAN) pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. Amnesty International appelle à l'organisation d'une consul-

NOUS CHERCHONS DU JOURNALISME QUI BOUGE LES CHOSES.

POSEZ VOTRE CANDIDATURE POUR
L'AMNESTY MEDIENPRÄIS

ENTRE LE 16 OCTOBRE ET LE 8 NOVEMBRE 2018

SUR WWW.AMNESTY.LU/MEDIENPRAIS



tation multipartite afin que l'État luxembourgeois, les entreprises et la société civile puissent débattre des principes directeurs proposés, et à la mise en œuvre du PAN.

- Instaurer dans la législation un devoir de vigilance afin de prévenir d'éventuelles violations des droits humains et atteintes à l'environnement par les entreprises transnationales domiciliées au Luxembourg.

- Soutenir activement le premier Traité sur l'obligation de respect des droits humains par les sociétés transnationales qui est en phase de négociation à l'ONU.

PROTÉGER LES DROITS DES RÉFUGIÉ-E-S AU LUXEMBOURG ET AILLEURS

Le gouvernement luxembourgeois a été sensible à la situation des milliers de personnes contraintes de fuir leurs pays et de chercher une protection internationale ailleurs. Il a mis en place des structures d'accueil et d'hébergement supplémentaires, a renforcé le Service réfugié de la Direction de l'immigration et de l'Asile ; et ses représentant-e-s ont critiqué publiquement, à plusieurs reprises, le manque de solidarité entre les États européens concernant l'accueil des réfugié-e-s. Malgré ces efforts, Amnesty International demande au futur gouvernement d'améliorer les points suivants :

- Assurer un accueil de qualité pour les demandeurs et demandeuses de protection internationale, en veillant en particulier au respect des droits des personnes dans des situations particulièrement vulnérables comme les femmes et les personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, trans et intersexuées (LGBTI). Amnesty International continue à se préoccuper de la durée excessive de la procédure de demande de protection internationale au Luxembourg, qui dépasse dans certains cas les délais fixés par la loi.

- Éliminer le concept de pays sûrs et abandonner l'utilisation d'une liste. Le principe d'instaurer une liste de pays sûrs est problématique. Premièrement, le facteur de sécurité d'un pays ne devrait pas être évalué de manière générale et abstraite. Certain-e-s demandeurs-euses d'asile sont victimes dans ces pays dits « sûrs » de discriminations répétées, de persécutions et autres atteintes à leurs droits fondamentaux. Deuxièmement, l'existence de cette liste encourage et accélère les procédures de retours. Les garanties procédurales se voient de facto fragilisées, et peuvent entraîner de graves atteintes aux droits fondamentaux des demandeuses et demandeurs d'asile.

- Contribuer à la fin des abus et des atteintes contre les droits humains des réfugié-e-s et migrant-e-s issus des accords pour le contrôle des frontières. Les politiques d'externalisation s'accompagnant souvent de violations accrues

des droits des réfugié-e-s, victimes notamment de détention arbitraire, de traitements cruels et dégradants et de renvoi forcé vers leur pays d'origine.

Dans ce cadre, Amnesty International demande au futur gouvernement, en tant que pays membre de l'UE, de bloquer tout accord bilatéral ou multilatéral portant atteinte au partage des responsabilités en matière de réfugié-e-s et d'annuler sa collaboration dans les accords déjà conclus et qui portent de graves atteintes contre les droits des réfugié-e-s et migrant-e-s, comme ceux signés avec la Turquie, la Libye et l'Afghanistan. Il est également essentiel d'augmenter le nombre d'itinéraires sûrs pour les migrant-e-s.



- Remplacer la détention de réfugié-e-s et demandeurs-euses d'asile, de même que ceux et celles dont la requête a été rejetée par les autorités, par des mesures de substitution non privatives de liberté.

GARANTIR LA PROTECTION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ET ŒUVRER POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES DOMESTIQUES

Amnesty International salue la récente ratification par le Luxembourg de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et la violence domestique. Connue sous le nom de Convention d'Istanbul, elle est un outil puissant pour prévenir les violences envers les femmes et les jeunes filles, en protégeant les victimes et en poursuivant les responsables en justice. Nous demandons au futur gouvernement de veiller à une correcte implémen-

tation de la Convention d'Istanbul, notamment en ce qui concerne les aspects suivants :

- Continuer à proposer des services tels que : numéros de téléphone gratuits pour assistance en cas de violence, centres d'accueil, services de santé, soutien psychologique et aide juridique destinés aux femmes victimes de violence.

- Comme listé dans la Convention, des campagnes de sensibilisation doivent être organisées afin de prévenir la violence, notamment psychologique, qui précède toutes les autres formes de violence. Nous demandons à ce que le Luxembourg investisse dans l'éducation des jeunes à l'égalité des genres et au respect de soi et des autres ; d'organiser des formations pour les professionnel-le-s qui travaillent avec les victimes de violences, assurer la mise à jour de leurs compétences et faciliter la collaboration avec les organisations spécialisées dans ce sujet.

- Les femmes et les jeunes filles qui subissent des violences liées au genre dans des pays tiers devraient être protégées par le Luxembourg lorsque leur État ne lutte pas contre les persécutions et ne leur propose pas de protection adaptée ni de recours utiles.

- Prendre les mesures nécessaires pour que la culture, la coutume, la religion, la tradition ou le prétendu « honneur » ne soient pas considérés comme un justificatif des violences faites aux femmes. Plus concrètement, Amnesty International demande à ce que le viol figure dans le code pénal luxembourgeois comme un crime contre l'intégrité physique et l'autonomie sexuelle et non comme un crime ou un délit contre l'ordre des familles et contre la moralité publique.

Nous avons envoyé ces recommandations aux candidat-e-s aux élections législatives en leur demandant des engagements fermes et publics. Nous publierons les réponses obtenues sur notre site web où vous trouverez également l'Agenda dans sa totalité : www.amnesty.lu/elections2018.

VOTRE APPEL AU GOUVERNEMENT

Vous êtes aux côtés des défenseur-e-s des droits humains ? Faites-le savoir au nouveau gouvernement avec notre carte postale ! Nous donnerons toutes les cartes envoyées avant le 21 octobre 2018 au nouveau gouvernement.